

Philippe avoue : on ne peut pas interdire le salafisme... et il reçoit une ovation des députés !

écrit par Christine Tasin | 28 mars 2018



C'est énorme mais ça a le mérite d'être clair.

Etre salafiste, c'est un droit, et ce droit, selon Philippe, serait garanti par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 :

« nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. On ne peut pas, mesdames et messieurs, interdire une idée, on peut sanctionner les comportements qu'elle entraîne s'ils sont contraires à l'ordre public, aux lois de la République et aux exigences minimales de la société. »

Il faut enregistrer précieusement cette video et le passage qui la retranscrit.

C'est un bel exercice de takki-ya là aussi. Philippe prend-il des cours auprès de Lasfar et d'Oubrou ? C'est tout à fait

possible.

Qui a parlé d'opinions à propos du salafisme ? Il ne s'agit pas d'idées mais de comportements, de paroles, de vêtements... qui causent de façon évidente des troubles à l'ordre public.

La séparation des hommes et des femmes ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

La haine du kouffar, du juif et du mécréant ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Les éructations pleines de haine pour ceux qui ne respectent pas la loi d'allah dans la rue ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Les Belphégor qui hantent nos rues ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Les mariages forcés et les excisions ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Les agressions antisémites ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Les départs pour le djihad, les vidéos interdisant de participer à Noël et autres fêtes chrétiennes à l'école par exemple ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Les assassinats et autres décapitations pour obéir aux préceptes coraniques répétés ad nauseam dans les mosquées ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Les émeutes quand d'autres dessinent une caricature de Mahomet, une simple idée ? Ce n'est pas un trouble à l'ordre public ?

Par contre, quand je dis « islam assassin », c'est bien une idée, mais là le sieur Philippe et sa clique prétend bien

l'interdire, en piétinant allègrement l'article 10 de la DDHC de 1789. Pourtant impossible de voir un quelconque trouble à l'ordre public après mes discours et écrits...

Eux acceptent l'islam, le salafisme, les terroristes... mais prétendent nous interdire, à nous, non seulement les idées mais même les sentiments intimes... « inciter à la haine », ça, coco, c'est du trouble à l'ordre public. Et ça coûte cher au tribunal !

Et tous les députés ou presque d'applaudir frénétiquement ce salopard, ce traître à la nation. Ils sont eu tellement peur, après Carcassonne, que l'on ne finisse par montrer du doigt l'islam, par dire tout bas ce que l'on dit tout haut sur les réseaux sociaux et la patriosphère... Regardez leurs têtes soulagées, rassurées...

Admirez leurs gueules de nantis, de soumis, de dhimmis. Ils sont entre eux, tranquilles, pendant que le pauvre monde se fait agresser et égorger. Mais c'est le prix à payer pour le projet de Grand remplacement.

Ils sont élus, ils se croient tout permis. Ils ont le pouvoir. Combien de temps encore ?